

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2973**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

Chef de centre de secours des sapeurs-pompiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Directeur des sapeurs pompiers de Paris, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le sous-officier détenteur du titre de chef de centre de secours des sapeurs-pompiers de Paris occupe deux fonctions au sein d'un centre de secours : - les fonctions de chef de garde d'incendie dans le domaine opérationnel, - les fonctions de chef de centre dans les domaines du commandement, de l'administration ou de la technique.

Les centres de secours forment une compagnie d'incendie commandée par un commandant d'unité.

Dans ses fonctions de chef de garde d'incendie, le chef de centre de secours des sapeurs-pompiers de Paris est responsable dans son secteur d'intervention du service d'incendie et de secours. Il veille à ce que toutes les mesures soient prises pour que les interventions se déroulent dans les meilleures conditions.

Ces dispositions concernent :

- l'état du personnel,
- du matériel,
- des moyens de communication,
- du réseau hydraulique,
- du secteur d'intervention,
- et des événements pouvant s'y dérouler.

Sur les lieux de l'intervention, le chef de garde a l'initiative absolue des mesures à prendre et des moyens à engager. Il a le devoir de demander immédiatement les moyens supplémentaires qui lui sont nécessaires. Il opère parfois seul avec les moyens du "départ normal" (deux engins d'incendie et une échelle automotrice) ou aux ordres de l'officier de permanence, au sein d'un dispositif plus important lorsque l'intervention l'exige.

Dans le service intérieur, le chef de garde dirige les différents exercices et séances d'instruction :

- manœuvre de la garde,
 - instruction théorique,
 - perfectionnement des conducteurs (étude des plans muraux, école de conduite, alimentation des pompes),
 - formation des stationnaires et des hommes de liaison (exercices de transmission de message),
- étude des établissements répertoriés (sur plan, en visite ou en exercice).

Dans ses fonctions de chef de centre de secours, il est responsable :

- de la discipline,
- de l'ordre, de la propreté et de la bonne marche du service de son centre,
- de la conservation et de l'entretien des engins et des voitures, des locaux, du mobilier et du matériel du centre de secours,
- de la tenue à jour des documents opérationnels et de gestion du centre,
- du bon fonctionnement de l'annexe du foyer militaire, ainsi que de l'emploi et du maintien en condition de ses matériels,
- de la formation permanente et continue de son personnel. Il est chargé de la préparation des candidats à l'avancement,
- des relations publiques avec les différents services publics en matière de sécurité.

Ses capacités attestées lui permettent de: -Commander, en tant que chef de garde, l'engagement des moyens et des militaires sous ses ordres en vue de participer à l'extinction des incendies ;

- conduire, en tant que chef d'équipe en sécurité et prévention contre l'incendie, l'étude sur plan d'un établissement recevant du public ;
- commander l'engagement des moyens et des militaires sous ses ordres en vue de traiter les interventions particulières (sauvetages divers, événements NRBC, réseaux ferrés) et porter secours aux personnes;
- organiser le service de garde du centre de secours et le fonctionnement des chaînes logistique et transmission lors des opérations importantes ;
- organiser et/ou diriger, en tant que chef, un service participant au fonctionnement administratif et logistique de l'unité ;

-concevoir, planifier, organiser, conduire l'instruction du personnel dans l'acquisition des savoir faire opérationnels, techniques, sportifs ;

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La BSPP est une grande unité de sapeurs-pompiers militaires placée pour emploi sous l'autorité du préfet de police de Paris. A ce titre, elle est chargée de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

La BSPP se compose d'un état-major, d'unités d'intervention organisées en 2, 3 ou 4 centres de secours, d'unités de service et de soutien, d'unités d'instruction ainsi que d'un service de santé et de secours médical.

La détention de l'unité de valeur n° 1 du titre permet au sous-officier d'occuper les fonctions de chef de garde d'incendie. Le sous-officier titulaire de l'unité de valeur n° 2 est appelé aux fonctions d'agent de prévention contre les risques d'incendie et de panique.

Avec l'obtention de l'unité de valeur n° 3 et donc du BSTAT-SPP, il peut être chef de centre de secours ou chef de groupe dans les services ou en état-major.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1702 : Direction de la sécurité civile et des secours

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de trois unités de valeur bien distinctes et sur 4 années. Sous formes écrites, orales et pratiques, elles concernent UV n°1: la capacité opérationnelle.

UV n°2: l'obtention du diplôme d'agent de prévention contre les risques d'incendie et de panique.

UV n°3: l'exercice de l'autorité, aptitude à commander.

Validité des composantes acquises : an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président: le Colonel sous-chef emploi Membres: de 7 à 17 officiers, enseignants civils, moniteurs de sport selon les unités de valeurs examinées.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BMP2 Sapeur-pompier'.

Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BSTAT Sapeur-pompier de Paris'.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé ' Chef de centre de secours des sapeurs-pompiers de Paris'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications

professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

n° vert 0 800 112 018

<http://www.pompiersparis.fr>

Lieu(x) de certification :

Adresse: Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

1 place Jules Renard BP 31

75823 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre de Formation des Cadres Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Fort de la briche

Chemin fu Fort de la briche

93200 Saint-Denis

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BMP2 Sapeur-pompier (Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993)

- BSTAT Sapeur-pompier de Paris (Arrêté du 19 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 4 février 1998)

- Chef de centre de secours des sapeurs-pompiers de Paris (Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001)